

Communiqué de presse

2 avril 2024



Le Pôle métropolitain du Genevois français et ATMB renouvellent et renforcent leur campagne d'incitations financières au covoiturage

Le Pôle métropolitain du Genevois français et Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc partagent le même engagement pour décarboner, réduire et optimiser l'usage individuel de la voiture sur le territoire. Les deux partenaires renouvellent à compter du 1er avril leur engagement en faveur du covoiturage, en subventionnant les trajets covoiturés. Pour bénéficier de ce financement, il suffit d'effectuer son trajet via l'application partenaire « Blablacar Daily ». Le partenariat unique engagé sur l'année 2024 vise à simplifier la compréhension du dispositif en concentrant l'offre de covoiturage sur une seule plateforme.

Une nouvelle campagne pour maintenir la forte dynamique

Avec les incitations financières menées par le Pôle métropolitain depuis 2021 et la mise en place de la prime covoiturage du Gouvernement en décembre 2022 (100€ pour les nouveaux conducteurs), la pratique du covoiturage s'est envolée sur le Genevois français.

Les trajets ont ainsi été multipliés par 4 depuis novembre 2022. La barre des 18 000 trajets mensuels (déclarés sur les plateformes) a été franchie en février 2024 alors que seulement 4 000 trajets étaient recensés en octobre 2022 ! En 2023 sur le territoire du Genevois français ce sont 140 000 trajets qui ont été subventionnés et 4 000 000 de km évités !

Le renouvellement de l'opération conjointe Pôle métropolitain et ATMB avec un opérateur unique permettra de poursuivre et d'accélérer le développement de la pratique du covoiturage pour les trajets quotidiens, et ce sur l'ensemble du territoire. La collectivité et le concessionnaire autoroutier espèrent ainsi embarquer l'ensemble des habitants et des acteurs économiques pour démocratiser et généraliser l'expérience du covoiturage !

Le montant de cette nouvelle enveloppe financière dédiée à l'opération est de 326 000 €, financée aux 2/3 (230 000 €) par le Pôle métropolitain du Genevois français et 1/3 (96 000€) pour ATMB. L'opération durera jusqu'à épuisement de cette enveloppe et devra permettre d'amplifier les changements de comportements constatés lors des campagnes précédentes.

Comment bénéficier de cette offre ?

Les conditions pour bénéficier du dispositif sont simplifiées :

1. Conducteurs et passagers doivent s'inscrire sur l'application BlaBlaCar Daily, afin que les trajets effectués soient garantis par le Registre de preuve de covoiturage.
2. L'origine et/ou la destination du trajet doit se trouver sur une des 182 communes de l'Ain et la Haute-Savoie couvertes par l'un des territoires listés ci-après :

Contacts presse

Pôle métropolitain du Genevois français

Nadine ROULIN

Tél. : +33 (0)6 37 00 82 27

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org

ATMB

Céline COUDURIER

Tél. : +33 (0)6 74 40 41 11

celine.coudurier@atmb.net

atmb.com



- Annemasse Agglomération
- Thonon Agglomération
- Pays de Gex Agglomération
- Communauté de communes (CC) du Genevois
- CC Arve et Salève
- CC Pays Rochois
- Terre Valserhône l'Interco
- CC Faucigny Glières
- CC Pays du Mont Blanc
- CC Vallée de Chamonix
- CC des Montagnes du Giffre
- CC des 4 rivières
- CC Vallée Verte
- CC Usse et Rhône

3. Les trajets doivent faire au moins 5 km

4. Le nouveau barème à compter du 1er avril bonifiera les trajets internes au Genevois français :

- Une rétribution attractive pour les conducteurs qui proposent leurs sièges libres : jusqu'à 4€ / passager transporté !
- Les passagers qui habitent et travaillent dans le Genevois français seront avantagés puisque tous leurs trajets seront offerts !

Sur les trajets avec un point de départ ou d'arrivée hors du périmètre, une contribution unique de 1€ sera demandée aux passagers (après les 10 premiers trajets offerts).

Détails de l'offre sur le site covoiturage-leman.org et sur atmb.com

En complémentarité de la récente mise en service de la ligne de covoiturage sans réservation HéliLéman Pays de Gex, le Pôle métropolitain vient confirmer son engagement dans le déploiement d'une mobilité plus durable sur le Genevois français.

« Depuis 2021, les incitations versées par le Pôle métropolitain portent leurs fruits et permettent de faire entrer le covoiturage dans les habitudes de déplacement des habitants. Cette action forte a été rendue possible grâce au partenariat avec ATMB.»
Christian Dupessey, Président du Pôle métropolitain du Genevois français



« En encourageant le covoiturage et les modes de déplacements plus durables, ATMB souhaite faciliter les efforts faits par ses clients pour diminuer l'empreinte carbone de leurs déplacements. Nos équipes n'ont cessé d'améliorer l'infrastructure et les services autour du covoiturage pour que cette pratique devienne de plus en plus simple : places de parkings disponibles, abris à vélos sécurisés, accès aux lignes de bus facilités, etc., précise Erwan le Bris, Directeur général d'ATMB.»

Contacts presse

Pôle métropolitain du Genevois français

Nadine ROULIN

Tél. : +33 (0)6 37 00 82 27

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org

ATMB

Céline COUDURIER

Tél. : +33 (0)6 74 40 41 11

celine.coudurier@atmb.net

atmb.com